

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.697.001.1 DU 20 JANVIER 1998

Dispositif électronique de mesure et d'asservissement modèle CS pour doseuses pondérales

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 8 MAI 1988 MODIFIE PAR LE DECRET 96.441 DU 22 MAI 1996 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

PAGLIERANI S.A.S, Via Nazionale Emilia
n° 1938, 47038 Santarcangelo (Italie).

DEMANDEUR

PAGLIERANI FRANCE S.A., 7 Vidauque Pied-
Caud, Les Taillades, 84300 Cavailon (France).

CARACTERISTIQUES

Le dispositif électronique de mesure et d'asservissement modèle CS est constitué par :

1) Un dispositif indicateur numérique dénommé CS dont le principe de mesure est basé sur celui d'un convertisseur analogique numérique dont la partie traitement des informations est assurée par une unité logique à microprocesseur.

Ses caractéristiques métrologiques sont fixées comme suit :

- impédance minimale de charge de l'alimentation : $Z = 115 \Omega$
- tension continue d'alimentation des capteurs : $U = 10 V$
- échelon de tension minimal $u = 6,6 \mu V$

- nombre maximal d'échelons : $n = 3\ 000$
- nombre de mesures réalisées par seconde : 30
- coefficient p_i affecté au module : 0,5
- étendue de fonctionnement en température : $-10\ ^\circ C / +40\ ^\circ C$.

2) Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un ou plusieurs capteurs à jauges de contrainte qui doivent avoir fait l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches techniques ou d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Européenne, dont le coefficient p_i affecté au module est inférieur ou égal à 0,7 et dont les caractéristiques sont compatibles avec celles précitées du dispositif indicateur numérique.

Le dispositif électronique de mesure et d'asservissement modèle CS comporte les dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif semi-automatique de mise à zéro (peut être inhibé) ;
- dispositif de mise à zéro initial ;
- dispositif automatique de mise à zéro (fréquence prédéterminée) (peut être inhibé) ;
- dispositif automatique de tare (fréquence prédéterminée) (peut être inhibé) ;
- dispositif de mémorisation des données ;
- dispositif indicateur de stabilité ;
- dispositif indicateur d'anomalie ;
- dispositif indicateur de pesées hors tolérances ;
- dispositif d'entrée sortie permettant la connexion avec des éléments extérieurs ;
- dispositif de prédétermination des paramètres de dosage.

INDICATIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des dispositifs concernés par la présente décision comporte au moins les indications suivantes :

- marque d'identification ou identification complète du demandeur,
- modèle et numéro de série du dispositif,
- références de la présente approbation.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du fabricant ou de son identification complète.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Toute doseuse pondérale équipée d'un dispositif de mesure et d'asservissement objet de la présente décision et qui est utilisée même occasionnellement pour l'une des opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 devra faire l'objet d'une décision d'approbation de modèle.

Cette obligation ne s'applique pas aux doseuses pondérales déjà approuvées ou en cours d'approbation lorsqu'elles sont déjà en service et modifiées sur leur lieu d'installation.

Lors de la vérification primitive de la doseuse pondérale, il appartient au demandeur de tenir la décision d'approbation du dispositif électronique de mesure et d'asservissement à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive

et d'apporter la preuve de la compatibilité des modules utilisés entre eux et avec les caractéristiques de la doseuse pondérale.

DEPOT DE MODELE

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 22.124, à la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Notice descriptive.

Vue d'ensemble n° 6516.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositif électronique
de mesure et d'asservissement modèle CS
pour doseuses pondérales

I - MISE SOUS TENSION

A la mise sous tension, un test automatique de l'affichage est réalisé. Lorsque ce contrôle est satisfaisant, une mise à zéro automatique est effec-

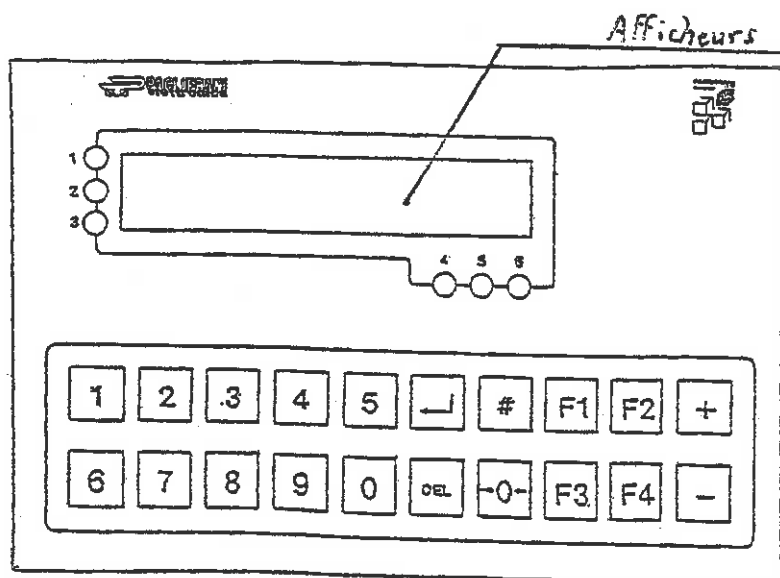
tuée lorsque le dispositif correspondant a été validé ; si ce dispositif a été inhibé, une mise à zéro semi-automatique peut être nécessaire.

II - GENERALITES

Deux modes d'utilisation sont possibles :

- le mode «arrêt» pendant lequel l'instrument est en attente de démarrage d'une nouvelle séquence de dosage ou en cours de prédétermination de paramètres
- le mode «dosage».

III - PRESENTATION DE LA FACE AVANT DU BOITIER INDICATEUR



Voyants (diodes électroluminescentes) :

- 1 remplissage en grand débit réalisé
- 2 remplissage en petit débit réalisé
- 3 dose prête
- 4 indicateur de séro
- 5 la mise à zéro a été effectuée par le dispositif automatique de mise à zéro
- 6 indicateur de stabilité.

Touches :

- «0» à «9» touches numériques pour la saisie des valeurs des paramètres
- [←] touche permettant de démarrer/arrêter une séquence de dosage ou, en mode programmation, de valider une donnée saisie
- [DEL] touche permettant de visualiser le nombre de doses réalisées depuis

la dernière mise sous tension ou depuis la dernière remise à zéro du compteur ou, en mode programmation, d'annuler une donnée saisie

→0←

touche permettant d'activer le dispositif semi-automatique de mise à zéro

F1 F2 F3

Touches permettant respectivement de visualiser ou modifier les points de coupure des différents débits de remplissage et l'erreur de jetée

F4

Touche permettant de quitter instantanément une séquence de dosage et de placer l'instrument en mode «arrêt»

#

En mode «dosage», cette touche permet de visualiser temporairement le nombre de cycles effectués depuis la mise sous tension ou la dernière mise à zéro du compteur

+ resp **-**

En mode «dosage», ces touches permettent d'augmenter (resp de diminuer) la valeur de l'erreur de jetée après arrêt de l'alimentation en produit et avant la validation de la dose

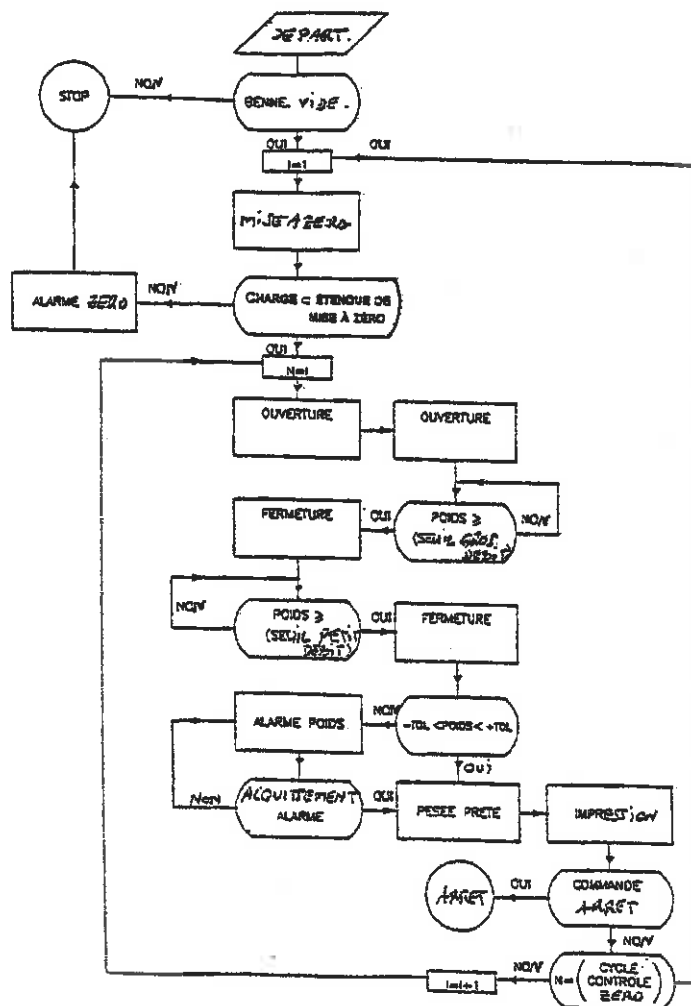
En mode «arrêt» :

- la touche **+** permet de prédéterminer le nombre de cycles de dosage entre deux mises à zéro automatiques (lorsque le dispositif est disponible)
- la touche **-** permet de prédéterminer la valeur de tolérance dans laquelle la dose est délivrée sans alarme.

IV - DEROULEMENT D'UN CYCLE

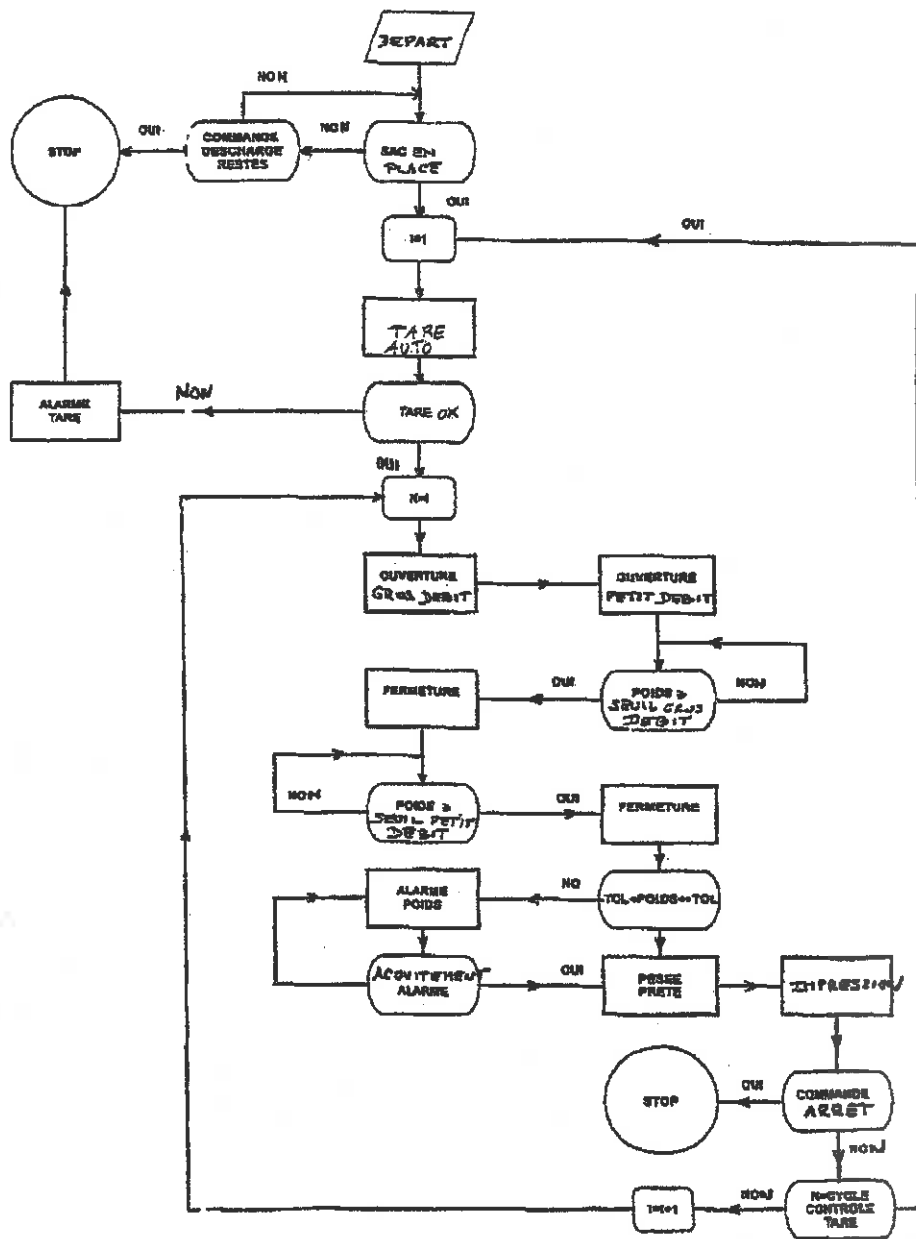
Les organigrammes suivants montrent le déroulement d'un cycle.

Cas d'un cycle par pesées nettes :



DISPOSITIF ELECTRONIQUE DE MESURE ET D'ASSERVISSEMENT

Cas d'un cycle par pesées brutes :





■ N° 6516

DISPOSITIF ELECTRONIQUE DE MESURE ET D'ASSERVISSEMENT, CS POUR DOSEUSES PONDERALES

